



Auguste-Bachelin 4
2074 Marin-Epagnier

Tél. +41 (0) 32 886 65 00

www.commune-la-tene.ch
commune.la-tene@ne.ch

Merci de bien vouloir faire paraître cet article (avec écusson de la commune)

- dans le : Bulcom
- édition(s) du (des) vendredi(s) : 19 et 26 janvier 2024

Diminution/extinction de l'éclairage public

Diverses initiatives ont été prises pour assainir l'éclairage public ainsi que l'éclairage des bâtiments et des terrains de sport.

Nous entamons actuellement la dernière étape visant à planifier la réduction/extinction de l'éclairage public. Cette mesure sera mise œuvre à partir du **1^{er} février 2024**, avec une phase test de trois mois.

Pendant cette période, en cas de problèmes constatés ou si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec notre administration communale.

Une séance publique est prévue entre avril et mai 2024 pour faire un bilan de cette phase test et répondre à vos interrogations.

Nous rappelons que la diminution de l'éclairage durant la nuit est bénéfique pour la santé des hommes et à la biodiversité, notamment en :

- améliorant la santé : amélioration du sommeil et réduction de la fatigue oculaire
- protégeant les espèces nocturnes : réduisant la perturbations des animaux sensibles à la lumière
- préservant les cycles naturels : maintenant les rythmes jour/nuit essentiels à de nombreuses espèces
- conservant les écosystèmes : limitant la pollution lumineuse pour protéger habitats et interactions entre espèces
- économisant l'énergie : réalisant des économies tout en préservant la nature

La diminution/extinction de l'éclairage public est prévue selon les horaires suivants :

Passage-piétons et zones de conflits (carrefour)

allumage *	si nécessaire jusqu'à 20h00	100%
20h00	22h00	80%
22h00	06h00	40%
06h00	07h00	80%
07h00	jusqu'à l'extinction*	100%

Une extinction de l'éclairage public dans ces zones n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité routière.

Routes prioritaires(s)

allumage *	si nécessaire jusqu'à 20h00	100%
20h00	22h00	70%
22h00	06h00	20%
06h00	07h00	70%
07h00	jusqu'à l'extinction*	100%

Routes prioritaires concernées:

Marin-Epagnier

- Avenue des Champs-Montants
- Rue des Indiennes
- Rue Louis-de-Meuron
- Rue Auguste-Bachelin
- Rue de la Fleur-de-Lys
- Rue de la Gare
- Rue des Perveuls (uniquement jusqu'à la centrale de distribution Migros)

Thielle

- Pré-du-Pont

Les routes prioritaires sont classifiées en fonction de plusieurs paramètres : vitesse, nombre de véhicules / jour, normes SLG (association Suisse pour l'éclairage). Il faut également prendre en compte la sécurité routière, raison pour laquelle il n'est pas possible de prévoir une extinction complète.

A contrario, les routes secondaires ne sont pas soumises aux mêmes règles. Ainsi, une extinction complète entre 01h00 et 05h00 est prévue.

Routes secondaire(s)

allumage *	si nécessaire jusqu'à 20h00	100%
20h00	22h00	50%
22h00	01h00	10%
01h00	05h00	0%
05h00	07h00	50%
07h00	jusqu'à l'extinction*	100%

* *L'allumage et l'extinction sont réglés par une sonde crépuscule pour tenir compte des conditions de luminosité réelles.*

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette initiative qui vise à promouvoir des pratiques plus durables et à contribuer à la préservation de l'environnement. Votre soutien est essentiel dans notre démarche pour un éclairage plus responsable.

LE CONSEIL COMMUNAL

Rédacteur : [aj]

DA : [4922]

Approuvé par l'administrateur / son suppléant le : [date]